



Assemblée générale

Distr. générale
6 février 2007
Français
Original : anglais

Comité de l'information

Vingt-neuvième session

30 avril-11 mai 2007

Ordre du jour provisoire, annotations et programme de travail

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Déclaration du Président.
5. Admission de nouveaux membres.
6. Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
7. Débat général.
8. Examen des rapports présentés par le Secrétaire général.
9. Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information.
10. Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

Annotations et programme de travail

30 avril

Ouverture de la session

La session sera ouverte par le Président du Comité.

Élection du Bureau

À sa session d'organisation de 1980, le Comité est parvenu à un accord selon lequel le principe du roulement géographique serait appliqué à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans. Au début de sa vingt-neuvième session, il élira un président, trois vice-présidents et un rapporteur, qui exerceront leurs fonctions pendant les deux ans à venir.



Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour provisoire a été établi à l'issue de consultations entre les membres du Bureau du Comité.

Déclaration du Président

Le Président prendra la parole devant le Comité à sa séance d'ouverture.

Admission de nouveaux membres

Le Comité examinera les demandes d'admission au Comité de l'information.

Déclaration du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information

Le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information prendra la parole devant le Comité à sa séance d'ouverture pour faire le point des activités du Département de l'information et rendre compte de l'application des recommandations énoncées dans les résolutions 61/121 A et B de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 2006.

30 avril-2 mai

Débat général¹

Examen des rapports présentés par le Secrétaire général

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les activités et orientations stratégiques du réseau des centres d'information des Nations Unies (A/AC.198/2007/2)

Rapport du Secrétaire général sur le site Web de l'Organisation des Nations Unies : progrès dans l'établissement de la parité entre les langues officielles et accessibilité et gestion du contenu du site (A/AC.198/2006/3)

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Département de l'information (A/AC.198/2007/4)

¹ Le libellé ci-après des points subsidiaires pertinents du débat général a été établi à partir de la résolution 34/182 de l'Assemblée générale :

a) Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;

b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

c) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.

3²-9 mai

Groupe de travail à composition non limitée du Comité de l'information

Le Secrétariat aura besoin de 48 heures pour faire paraître le projet de rapport du Comité dans toutes les langues officielles.

11 mai 2007

Examen et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session

² 3 mai 2007 : Commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Dans sa décision 48/432 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a proclamé le 3 mai Journée mondiale de la liberté de la presse. Le Département de l'information organisera une réunion-débat pour commémorer cet événement. Cette réunion ne sera pas considérée comme une réunion officielle du Comité de l'information.